

CIRCONSCRIPTION:

IMPRIME 5 - AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE POUR RAISON SYNDICALE

Ce document ne concerne que les autorisations spéciales d'absences relevant des articles 5 et 13 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié, <u>avec ou sans sortie</u> du département.

PARTIE A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR ET LE DIRECTEUR	
NOM PRÉNOM	
École ou Ets d'affectation Emploi : Direction Adjoint Maître déchargé de classe Titulaire remplaçant	
MOTIF DE LA DEMANDE	
Exercice droit syndical (art 5 : réunion d'information) Exercice droit syndical (art 13 : congrès & réunions organismes directeurs) Joindre votre convocation ou un justificatif	
Durée de l'absence : du au Préciser en détail le motif de la demand	de :
A le Signature du demandeur	
AVIS DU DIRECTEUR ou chef d'établissement Nombre de classes Nombre d'élèves au total Dans la classe du demandeur Niveau Dans la mesure où l'accueil des élèves doit être assuré en toutes circonstances, le service du demandeur pendant son absence peut-il être assuré par le personnel enseignant ? OUI NON Signature:	
A le	
PARTIE RÉSERVÉE A L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE	
☐ AVIS FAVORABLE ☐ AVIS DÉFAVORABLE ☐ Sous réserve de la nécessité de service à la date de l'absence	
MOTIVATION EN CAS D'AVIS DEFAVORABLE :	
Le remplacement de l'enseignant sera t-il assuré ? OUI NON En fonction des possibilités à la date de l'absence Fait à le L'inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de la circonscription	
PARTIE RÉSERVÉE AU DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCAT	ION NATIONALE
DECISION en date du :	Pour le DASEN et par délégation,
☐ Autorisation refusée pour le motif suivant :	la secrétaire générale,

sans traitement \square

Sylvie BEYLAC

avec traitement \Box

☐ Autorisation accordée :